
« Enfermer purement et simplement les mineurs est en général contreproductif »

Interview du juge des mineurs Marcel Riesen
par Claudia Wirz ; Neue Zürcher Zeitung, 17.10.11
Extraits:

Neue Zürcher Zeitung

Question (Q). On entend dire partout que les peines encourues n'impressionnent pas les mineurs violents. Qu'en pensez-vous ?

Marcel Riesen (MR). Nous savons par des évaluations que la sévérité de la peine ne joue pas un rôle déterminant chez les mineurs. L'arrestation par la police ou la détention provisoire ont souvent plus d'effet qu'une peine. Ce qui est déterminant, c'est la rapidité de la réaction par rapport au délit. Par exemple à Zurich, les jeunes violents sont amenés rapidement par la police devant le ou la juge des mineurs, et là on décide quelle sanction est la plus de chances de succès pour ce jeune-là.

Q. Est-ce que le juge devrait être plus sévère ? Ou réagir autrement ?

M.R. Le droit pénal suisse des mineurs, en comparaison internationale, se révèle assez bon. Il permet une approche individuelle des cas et tente d'agir dans un sens éducatif. Le but est d'éviter que le jeune commette d'autres délits. On y arrive avec des mesures dites de protection qui ne sont pas limitées dans le temps et qui permettent au jeune de se confronter à ses actes et de travailler sur lui-même. On peut comprendre la demande de peines plus sévères. Mais l'expérience montre que de se contenter d'enfermer un jeune pour un temps assez long est contreproductif. En agissant ainsi, on sort le jeune de l'école ou de l'apprentissage et on facilite ainsi son entrée dans une carrière de délinquant. C'est vrai que beaucoup de jeunes, d'ailleurs, préféreraient faire une peine fixe de prison plutôt que d'être confrontés à ses comportements délinquants dans le cadre d'une thérapie.

Q. Quelles sont les sanctions auxquelles des jeunes émeutiers doivent s'attendre ?

M.R. Les peines sont individualisées. Mais en gros on peut dire que pour des délits d'émeutes on peut s'attendre à une peine de 30 jours de prison. On veut ainsi donner un signe de fermeté, à côté des mesures éducatives. Parce qu'on ne veut pas que l'émeute devienne un comportement banalisé.

* *

« En priorité un hôpital plutôt que des prisons pour mineurs »

David Weber, Basler Zeitung, 21.10.11

Basler Zeitung

Où faut-il mettre des jeunes délinquants violents qui souffrent de graves troubles psychiques ?

Jusqu'ici, il n'y avait en Suisse aucune solution satisfaisante pour ce groupe particulier de jeunes, selon Peter Tischer, psychiatre et psychothérapeute : « la plupart du temps, un traitement ambulatoire surcharge beaucoup trop aussi bien les soignants que les jeunes. Et dans les établissements tels que les foyers ou les prisons, aucun traitement valable pour ce type de délinquants n'est possible. »

Jusqu'ici les cas graves de jeunes psychiquement malades qui avaient commis des délits se retrouvaient le plus souvent dans des hôpitaux psychiatriques pour adultes. « Ce n'était pas approprié, explique Tischer, et en plus ils étaient coupés du milieu familial et parfois confrontés à des problèmes de sexualité. » Mais aujourd'hui cette lacune est comblée. Depuis le 1^{er} novembre, l'établissement pénitentiaire pour mineurs, une section de la clinique de psychiatrie forensique de l'Université de Bâle, est en fonction. C'est le premier établissement de ce genre en Suisse, spécialement pour des mineurs. Il comporte 12 places. Ça a l'air peu. Le besoin est sûrement plus grand. Mais pour les cas les plus graves, c'est déjà bien. Quels sont les jeunes qui y seront admis ? Le critère est une maladie psychique et des « particularités » de comportements. (...)

Le terme de « prison pour jeunes » pour caractériser ce type d'établissement ne correspond pas à la réalité, selon le Dr. Tischer : « Nous sommes en priorité une clinique psychiatrique. Les jeunes qui s'y trouvent ne sont pas internés, mais soignés, même si on prend des mesures de sécurité. Celle-ci est avant tout assurée par une forte présence humaine, mais aussi par des alarmes, des portes fermées, des fenêtres en verre incassable qu'on ne peut pas ouvrir, etc. Pour des jeunes, les chances de guérison ou d'amélioration sont plus grandes que chez les adultes ». Selon les progrès, il y a différentes étapes possibles vers une sortie. Mais la thérapie ne va pas au-delà des 21 ans. Au-delà, les jeunes sont soignés en ambulatoire ou transférés dans une clinique pour adultes.

Pour les jeunes qui se trouvent dans ce bâtiment moderne et bien agencé, jouissant d'une cour et d'un jardin, un nouveau concept thérapeutique a été élaboré. A côté des traitements pharmacologiques et psychothérapeutiques pris en charge par des médecins spécialisés et des psychologues, on offre aussi des approches socio-pédagogiques. Des enseignants et des psychologues du travail font partie de l'équipe pour combler les déficits scolaires des jeunes et les aider à trouver un métier.

Les jeunes souffrent de déficits graves non seulement sur le plan émotionnel, mais aussi dans leurs compétences sociales. C'est pourquoi ils sont associés aux tâches quotidiennes, par exemple pour les repas. L'établissement est ouvert aux jeunes femmes, mais dans les faits, il n'y a que des hommes.